
N° 95-0155 - Domaine et administration générale + urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation -Oullins - Cession, à la société LOGIREL, d'un terrain situé 3, rue Baudin - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 1995, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant la cession par la Communauté urbaine, à la société LOGIREL, d'un terrain de 176 mètres carrés situé 3 rue Baudin à Oullins.

Ladite société s'est portée acquéreur du terrain en cause en vue de la création d'emplacements de stationnement destinés à l'usage des locataires de l'immeuble contigu qui doit être réhabilité pour la réalisation de logements sociaux.

Le service des domaines, consulté, a fixé à 240 F le mètre carré la valeur de la parcelle précitée.

Toutefois, aux termes du compromis qui vous est présenté, la société LOGIREL acquerrait le bien en cause au prix de 120 F le mètre carré, soit un montant total de 21 120 F ;

B - Propose, compte tenu du fait que ladite parcelle ne sera utilisée qu'à titre de parc de stationnement et que l'opération projetée présente un caractère purement social, d'approuver ledit document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit document.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La recette en résultant sera inscrite au sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 056 de l'exercice concerné.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,